

3595510

revue le: 28/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/de la préparation et de la société l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

- *Nom du produit:*
ISOLIERGRUND 4610-00
- Code du produit / Fiche de Données de Sécurité:
N4610
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- *Producteur/fournisseur:*
* Teknos AG
* Industriestrasse 7
LI-9487 Gamprin-Bendern
T +423 375 94 00
F +423 375 94 99
- *Service chargé des renseignements:*
Département de protection de l'environnement adresse e-mail: li-sdb@teknos.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
* Centre Suisse d'information Toxicologique, CH-8032 Zürich Numéro d'urgence national: 145 No de téléphone d'urgence: +41 (0)44 251 51 51 (international)

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Néant
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger
Néant
- Mention d'avertissement
Néant
- Mentions de danger
Conserver hors de la portée des enfants.
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- Conseils de prudence
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description:
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Composants dangereux:

No CAS		%
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0,00- 0,50
	Numéro CE: 220-120-9	

(Suite page 2)

3595510

revue le: 28/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : ISOLIERGRUND 4610-00

(Suite de la page 1)

55965-84-9

 Eye Dam. 1 - H318;  Acute Tox. 4
 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1 -
 H317;  Aquatic Acute 1 - H400
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
 Skin Corr. 1B - H314;  Acute Tox. 3 - H301, Acute Tox. 3 - H311, Acute Tox. 3 - H331;  Skin Sens. 1 - H317; 
 Aquatic Acute 1 - H400, Aquatic Chronic 1 - H410

0,00- 0,50**RUBRIQUE 04: Premiers secours**

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

(Suite page 3)

3595510

revue le: 28/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : ISOLIERGRUND 4610-00

(Suite de la page 2)

- **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Pas nécessaire.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

- **Protection respiratoire:** En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Protection respiratoire recommandée.

- **Protection des mains:** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Gants étanches

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

3595510

revue le: 28/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : ISOLIERGRUND 4610-00

(Suite de la page 3)

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Apparence****Aspect:****Forme:**

Liquide

Couleur:

Blanc

Odeur:

Caractéristique Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

à 20 °C 4,5 - 5,5

Changement d'état**Point de fusion/point de congélation:**

0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

100 °C

Point d'éclair

Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

Température d'inflammation:

Non déterminé.

Température de décomposition:

Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité:

Non déterminé.

Propriétés explosives:

Non déterminé.

Limites d'explosion:**Inférieure:**

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

Pression de vapeur:

à 50 °C 123,0000 mbar

Masse volumique:

1,4000 g/cm3

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Non déterminé.

Viscosité:

à 23 °C 450 - 600 mPa.s

à 23 °C

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter:**

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse connue.

- 10.4 Conditions à éviter

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles:

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

- Pas de produits de décomposition dangereux connus

CH

(Suite page 5)

3595510

revue le: 28/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : ISOLIERGRUND 4610-00

(Suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
13463-67-7 dioxyde de titane
 Oral, LD50: >20000 mg/kg (rat) Dermique, LD50: >10000 mg/kg (lapin) Inhalatoire, LC50/4h: >6,82 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Pas d'effet d'irritation.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:**
Non applicable.
- **vPvB:**
Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Code européen et suisse des déchets**
 08
 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA
 DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT
 (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCREs D'IMPRESSION
 08 01
 déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
 08 01 12
 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08
 01 11
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:**
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

CH

(Suite page 6)

3595510

revue le: 28/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : ISOLIERGRUND 4610-00

(Suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport• **14.1 No ONU****ADR** Néant**IMDG** Néant**IATA** Néant• **14.2 Nom d'expédition des Nations unies****ADR** Néant**IMDG** Néant**IATA** Néant• **14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR****Classe** Néant**IMDG****Class** Néant**IATA****Class** Néant• **14.4 Groupe d'emballage****ADR** Néant**IMDG** Néant**IATA** Néant• **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

• **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

• **Indications complémentaires de transport:**

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation• **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**• **Prescriptions nationales:**• **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):**

B

• **Directives techniques air:**• **Classe Part en %**

I

• **Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

• **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(Suite page 7)

3595510

revue le: 28/06/2021

imprimée le: 02/07/2021

DESIGNATION : ISOLIERGRUND 4610-00*(Suite de la page 6)*

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:**

Département de protection de l'environnement

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**